



UDOGEC du Morbihan
Union Départementale des Organismes de Gestion de
L'Enseignement Catholique du Morbihan

Tél : 02 97 46 60 80 fax : 02 97 46 60 81 – www.udogec56.org - e-mail : udogec56@free.fr
Le Vincin 56610 ARRADON

Adresse Postale : BP 196 – 56005 VANNES CEDEX

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie nous informe **qu'à compter du 1er novembre 2012, les déclarations d'accidents du travail devront être transmises uniquement par le site internet www.net-entreprises.fr.**

L'UDOGEC ne pouvant assumer la responsabilité de la déclaration (qui engage l'employeur) et assurant une gestion de groupe avec un accès unique pour tous les établissements du service social-paie, nous vous proposons de saisir à la place de l'établissement la déclaration d'accident du travail sur internet. Pour ce faire, le chef d'établissement devra respecter la procédure suivante :

- 1-** Le chef d'établissement transmet à l'UDOGEC par mail (udogec56.segue@free.fr), ou par fax 02.97.46.60.81 **IMPERATIVEMENT DANS LES 24 HEURES QUI SUIVENT L'ACCIDENT** la déclaration d'accident du travail correctement complétée et signée. Vous trouverez en PJ un exemplaire vierge.
- 2-** L'UDOGEC saisie la déclaration transmise par le chef d'établissement, ainsi que l'attestation de salaire.
- 3-** L'UDOGEC communique à l'établissement l'accusé réception de la déclaration qui sera obligatoirement faite dans les 48 Heures qui suivent l'accident comme l'oblige les textes.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Nathalie SEGUE
Responsable du service social paie

Anita LE MEUT – Muriel ANDRIEUX
Comptables service social-paie